

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du traitement des déchets

# 2018



[www.smpf50.fr](http://www.smpf50.fr)

Photo : © Pierre Antoine

## SOMMAIRE

### Introduction

#### 1- Présentation générale Pages 4-7

- Le territoire desservi
- La localisation des unités de traitement
- Les compétences
- Les instances de décision
- Les moyens humains

#### 2- Les collectes séparées : trier pour mieux valoriser Pages 8-12

- Les ordures ménagères
- La collecte sélective
- La collecte en déchèteries
- Tonnages traités en 2017

#### 3- Les actions de prévention Page 13

#### 4- Les unités de traitement : faire de nos déchets des ressources Pages 14-19

- Le centre de tri
- L'unité de méthanisation
- L'ISDND de Beauchêne
- Les ISDI
- Les autres filières
- Tonnages sortants

#### 5- Actions de sensibilisation Pages 20-21

#### 6- Suivi des indicateurs nationaux Page 22

#### 7- Indicateurs financiers Pages 23-25

#### Conclusion : Perspectives 2018

Page 26



## INTRODUCTION

Le Point Fort Environnement assure le traitement des déchets ménagers pour 5 communautés de communes du centre Manche. Il assure aussi la collecte des conteneurs d'apport volontaire de ces mêmes communes et la gestion d'un réseau de 14 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire.

En 2018, plus de 100 000 tonnes de déchets ont ainsi été traités au travers des différentes filières de valorisation ou d'élimination.

Ce rapport est disponible en téléchargement sur notre site internet : [www.smpf50.fr](http://www.smpf50.fr)

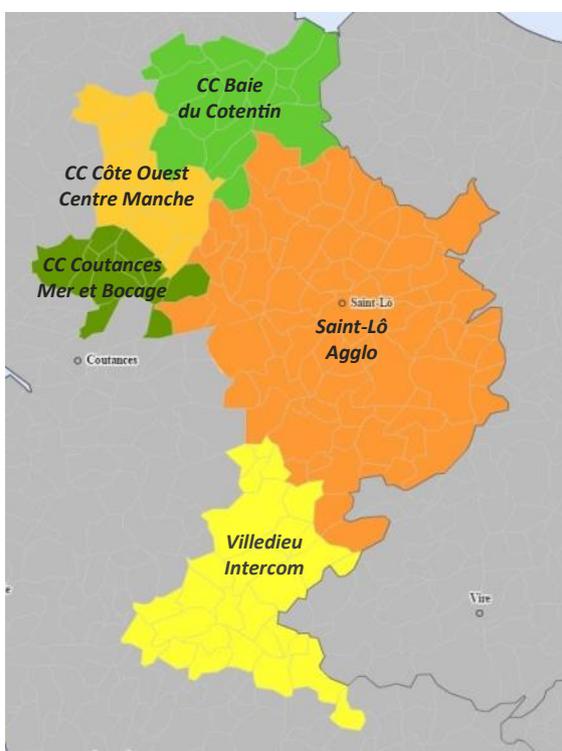
# 1 – Présentation générale

## du Point Fort Environnement

### . *Territoire desservi*

#### Les collectivités adhérentes

En 2018 le Point Fort Environnement traite les déchets ménagers et assimilés de ses 5 EPCI adhérents, qui représentent 116 622 habitants. Ce sont ces communautés de communes qui ont la compétence « collecte des déchets ménagers »



- 5 EPCI adhérents (2 EPCI sont adhérents pour la totalité de leur territoire et 3 EPCI sont adhérents pour une partie seulement de leur territoire)
  - 116 622 habitants
  - 23% de la population de la Manche
- Source : Insee 01/01/18- Population municipale

<b>CA Saint-Lô Agglo</b>	75 771 habitants
<b>CC de la Baie du Cotentin</b> (pour les communes d'Apperville, Auvers, Baupte, Brévands, Carentan (hors Angoville-au-Plain et Houesville), Catz, Méautis, Montmartin-en-Graignes, Sainteny, St-André-de-Bohon, St-Côme-du-Mont, St-Hilaire-Petitville, St-Georges-de-Bohon, St-Pellerin, Tribehou, Les Veys)	13 690 habitants
<b>CC Coutances Mer et Bocage</b> (pour les communes de Camprond, Hauteville-la-Guichard, La Rondehaye, Le Mesnilbus, Montcuit, Monthuchon, Muneville-le-Bingard, St-Aubin-du-Perron, St-Michel de la Pierre, St-Sauveur-Lendelin, Vaudrimesnil)	5 711 habitants
<b>CC Villedieu Intercom</b>	15 739 habitants
<b>CC Côte Ouest Centre Manche</b> (pour les communes de Auxais, Feugères, Gonfreville, Gorges, Marchésieux, Nay, Périers, Le Plessis Lastelle, Raids, Saint-Germain-sur-Sèves, Saint-Martin d'Aubigny, Saint-Sébastien de Raids)	5 711 habitants

Population municipale (Base : INSEE au 1er janvier 2018)

#### Les partenariats

Pour optimiser ses installations de traitement, le Point Fort Environnement traite, dans le cadre de conventions ou de marchés publics, des déchets ménagers de collectivités non adhérentes ainsi que des déchets industriels banals (DIB) ou des biodéchets.

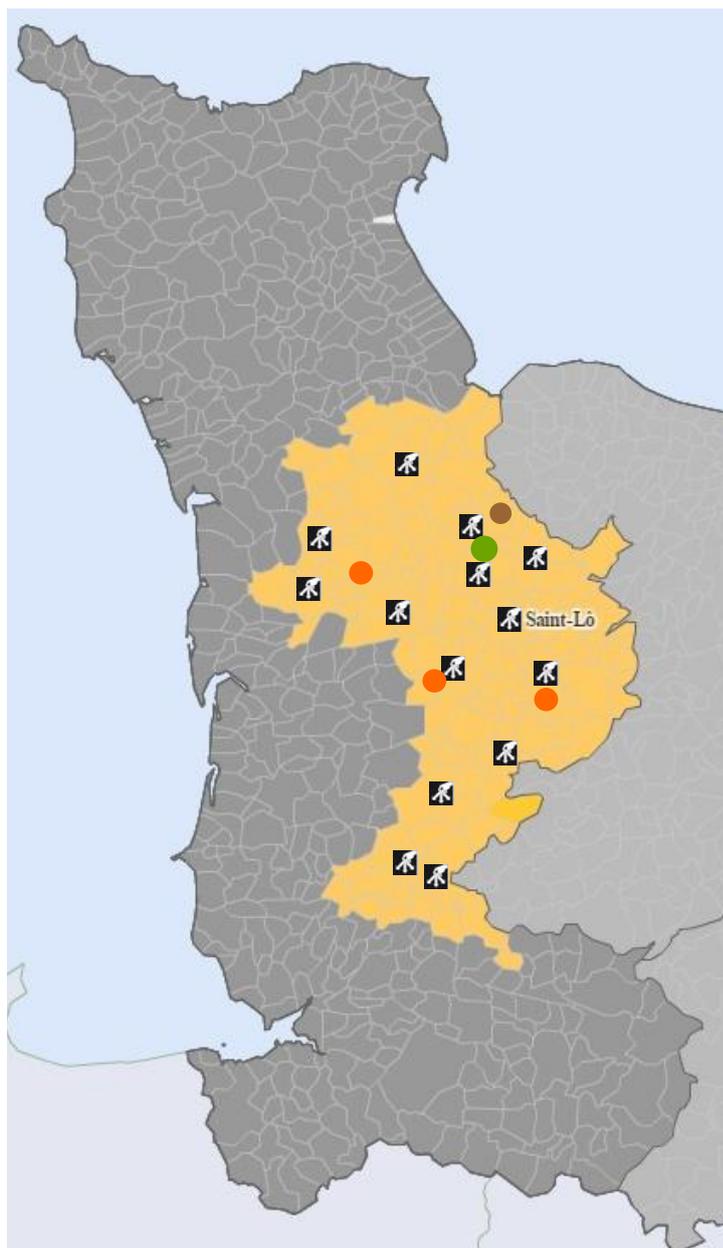
En 2018, trois EPCI ont ainsi été concernés par l'apport de déchets ménagers :

- La CC de la Baie du Cotentin, pour son territoire non adhérent au Point Fort Environnement, pour le traitement d'ordures ménagères,
- La CA le Cotentin pour le traitement d'ordures ménagères
- La CC Côte Ouest Centre Manche pour le traitement d'ordures ménagères, de papiers et d'emballages.

En 2018, en plus des tonnages traités pour ses EPCI adhérents, le Point Fort Environnement a traité 23 867 tonnes de déchets dans le cadre de marchés publics ou de conventions avec des EPCI ou des entreprises.

## Localisation des unités de traitement

Localisation des installations de prétraitement et de traitement du Point Fort Environnement au 31 décembre 2018



 Périmètre de compétence du syndicat au 31/12/2018



Pôle de valorisation de Cavigny - juin 2009



ISDND de Beauchêne - juin 2009

 **Réseau de 14 déchèteries** : Saint-Lô, Condé-sur-Vire, Tessy-Bocage, Marigny, St-Clair-sur-Elle, Villedieu-les-Poêles, Percy, Sainte-Cécile, Pont-Hébert, Le Désert, St-Sauveur-Lendelin, Périers, St-Martin-de-Bonfossé, Carentan-les-Marais  
Exploitation : Point Fort Environnement

 **ISDND de Beauchêne**  
 Capacité : 70 000 t /an  
Exploitation : Point Fort Environnement

 **ISDI (déchets inertes)** : St-Martin d'Aubigny, St-Martin-de-Bonfossé et Condé-sur-Vire  
 Exploitation : Point Fort Environnement

 **Pôle de valorisation des déchets ménagers de Cavigny** :

- siège administratif
- ateliers techniques
- centre de tri pour la collecte sélective - Capacité : 8 000 t/an
- plateforme de stockage du verre
- unité de méthanisation des ordures ménagères et déchets verts - Capacité : 72 000 t/an

Exploitation : Point Fort Environnement



Déchèterie du Désert - 2012

## • Compétences

Le Syndicat Mixte du Point Fort est un établissement public de coopération intercommunale, fonctionnant sous l'égide des règles de droit public. Conformément à ses statuts, il a pour compétences :

- « le traitement, l'élimination et le transport des ordures ménagères et des déchets pour le compte des collectivités membres ou non et des entreprises privées, associations ou autres »,
- « la gestion du réseau des déchèteries et des points d'apport volontaire »,
- « la réalisation et la participation à toutes études concernant les déchets et ordures ménagères ».

**La « collecte des déchets » est de la compétence des EPCI adhérents.**

## • Les instances de décision

Le Point Fort Environnement obéit aux règles des collectivités territoriales (code des collectivités territoriales, code des marchés publics...). Il est administré par un comité syndical composé de 38 délégués désignés par chacune des assemblées délibérantes des collectivités adhérentes.



Gérard COULON,  
Président  
du syndicat mixte  
du Point Fort

Le Bureau est composé d'un Président et de 8 vice-présidents élus par le comité syndical.

Président	Gérard Coulon (CC Coutances Mer et Bocage)
1 <sup>er</sup> vice-président	Laurent Pien (CA Saint-Lô Agglo)
2 <sup>ème</sup> vice-président	Hubert Lhonneur (CC Baie du Cotentin)
3 <sup>ème</sup> vice-président	Michel Lhullier (CC Villedieu Intercom)
4 <sup>ème</sup> vice-présidente	Joëlle Levavasseur (CC Côte Ouest Centre Manche)
5 <sup>ème</sup> vice-président	Claude JAVALET (CA Saint-Lô Agglo)
6 <sup>ème</sup> vice-président	Samuel Culleron (CA Saint-Lô Agglo)
7 <sup>ème</sup> vice-président	Dominique Quinette (CA Saint-Lô Agglo)
8 <sup>ème</sup> vice-président	Dominique Rose (CA Saint-Lô Agglo)

Composition du Bureau du syndicat mixte du Point Fort



## • *Le personnel*

En 2018, l'exploitation des installations de traitement du Point Fort Environnement s'effectue en régie, sous la direction du directeur.

### Organisation des services

**1 Directeur Général des Services**

**1 Directeur adjoint, en charge des projets**

**Le service administration, organisé en 4 pôles (9 agents)**

- le pôle finances et systèmes informatiques
- le pôle ressources humaines
- le pôle marchés publics
- et le pôle communication

**Le service HQSE-Formation (3 agents)**

**Le service unité de tri (24 agents)**

**Le service méthanisation (14 agents)**

**Le service ISDND (6 agents)**

**Le service déchèteries/ISDI (22 agents)**

**Le service logistique organisé en 3 pôles (23 agents)**

- le pôle transport
- le pôle bâtiment
- et le pôle atelier

### Effectifs

- 103 agents au 31/12/2018
- 101,57 ETP (équivalent temps plein)



# 2– Les collectes séparées

trier pour mieux valoriser

## • Les ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères et assimilés est de la compétence des collectivités adhérentes. Après plusieurs années de baisse régulière, les ratios d'OM collectées sont repartis à la hausse depuis 2017. En 2018, 23 245 tonnes d'ordures ménagères et assimilés ont été collectées, soit une hausse de 0,5% des tonnages collectés par habitant.

2014	2015	2016	2017	2018
206 kg/habt	201 kg/habt	195 kg/habt	198 kg/habt	199 kg/habt
22 668 t	22 201 t	22 702 t	22 995 t	23 245 t

Evolution des ordures ménagères collectées par les collectivités adhérentes  
Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

Moyenne française = 261kg/habt INSEE en 2012

Source : Enquête Nationale Ademe 2015

Moyenne Normandie = 256 kg/habt INSEE en 2016

Moyenne Manche = 229 kg/habt INSEE en 2016

Source : Observatoire des déchets en Normandie



## • La collecte sélective

La collecte sélective sur le territoire du Point Fort Environnement s'effectue en trois flux : papier, verre et emballages recyclables.

### Collecte en porte à porte ou en apport volontaire

Si le verre est collecté en apport volontaire sur l'ensemble du territoire du Point Fort Environnement, en revanche, deux modes de collecte coexistent pour :

- **le papier** : en 2018, 33 351 habitants ont été collectés en porte à porte (bacs ou sacs bleus ou conteneurs semi-enterrés habitat collectif) tandis que 83 271 habitants ont été collectés en apport volontaire (conteneurs bleus)
- **et les emballages** : en 2018, 36 948 habitants ont été collectés en porte à porte (bacs ou sacs jaunes, ou conteneurs semi-enterrés pour l'habitat collectif) tandis que 79 674 habitants ont été collectés en apport volontaire (conteneurs jaunes).

**NB : la collecte au porte à porte est effectuée par les collectivités ayant choisi ce mode de collecte. La collecte des points d'apport volontaire est de la compétence du Point Fort Environnement. Elle est effectuée pour partie par des prestataires et pour partie en régie directe.**

# 1281

C'est le nombre de conteneurs d'apport volontaire qui sont répartis sur le territoire du Point Fort Environnement :

- 447 dédiés au verre
- 348 dédiés au papier
- et 486 dédiés aux emballages recyclables



## Tonnages 2018

Les tonnages 2018 collectés par habitant sont en légère hausse par rapport à ceux de 2017.

2014	2015	2016	2017	2018
89,8 kg/habt	89,5 kg/habt	89,6 kg/habt	91,0 kg/habt	91,7 kg/habt
9 885 t	9 890 t	10 431 t	10 589 t	10 692 t

Evolution des tonnages de papier, verre, emballages collectés  
 Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

Moyenne française = 76,2kg/habt INSEE

Moyenne Normandie = 79,6kg/habt INSEE en 2016

Moyenne Manche = 99,6kg/habt INSEE en 2016

Source : Observatoire des déchets en Normandie—Rapport technique 2016

En 2018, chaque habitant du territoire a déposé en moyenne 91,7 kg de papier, verre et emballages dans les contenants de collecte sélective

### Collecte du verre en hausse

4 921 tonnes de verre ont été collectées en 2018, soit 42,2kg/habt, en hausse de 1,5% par rapport à 2017. Le verre est collecté par des prestataires dans le cadre d'un marché public lancé par le Point Fort Environnement.

2014	2015	2016	2017	2018
40,9kg/habt	40,2 kg/habt	40,4 kg/habt	41,7 kg/habt	42,2 kg/habt
4 495 t	4 438 t	4 706 t	4 846 t	4 921 t

Evolution des tonnages de verre collectés  
 Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

Moyenne française : 29,1kg/habt INSEE

Moyenne Normandie 2016 = 32,4 kg/habt INSEE

Moyenne Manche 2016 = 44,4 kg/habt INSEE

Source : Observatoire Régional des Déchets en Normandie—Rapport technique 2016



Le verre représente 45,9% du flux de la collecte sélective

### Collecte du papier en baisse

Le tonnage de papier collecté poursuit sa baisse (-2,1% de papier collecté par rapport à 2017).

2014	2015	2016	2017	2018
29,4 kg/habt	29,3 kg/habt	28,5 kg/habt	28,1 kg/habt	27,4 kg/habt
3 236 t	3 242 t	3 317 t	3 265 t	3 196 t

Evolution des tonnages de papier collectés  
 Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée



Le papier représente 29,9% du flux de la collecte sélective

### Collecte des emballages recyclables en hausse

Les tonnages d'emballages collectés continuent à croître. 2 575 tonnes d'emballages ont été collectés dans les conteneurs jaunes ou dans les bacs et sacs jaunes en 2018, contre 2 479 tonnes en 2017, soit une augmentation de 3,9 % en kg/habt.

2014	2015	2016	2017	2018
19,6 kg/habt	20,0 kg/habt	20,7 kg/habt	21,3 kg/habt	22,1 kg/habt
2 154 t	2 211 t	2 408 t	2 479 t	2 575 t

Evolution des tonnages d'emballages collectés en kg/an/habitant.  
 Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée



Les emballages représentent 24,2% du flux de la collecte sélective

## . Les déchèteries

En 2018, le Point Fort Environnement exploite en régie un réseau de 14 déchèteries, accessibles gratuitement aux habitants et aux services techniques de ses collectivités adhérentes.

### Déchets collectés :

Les déchèteries sont destinées aux déchets occasionnels, qui ne doivent pas être déposés avec les ordures ménagères, soit parce qu'ils sont volumineux, soit parce qu'ils bénéficient d'une filière spécifique de valorisation ou d'élimination. Sont ainsi collectés la ferraille, le mobilier, le bois, le carton, les encombrants, les gravats, les branchages, la pelouse, les déchets électriques et électroniques, les déchets diffus spécifiques (peintures, huiles...), le textile, les huiles et les objets pour la filière réemploi.

### Tonnages collectés :

En 2018, 41 700 tonnes de déchets ont été collectés dans les déchèteries. Après de nombreuses années de hausse, les tonnages collectés se stabilisent en 2018.

2016*	2017*	2018*
338kg/habt	359kg/habt	358kg/habt
39 354 t*	41 771 t	41 700 t

\*Inclus les tonnages de déchets verts collectés à domicile.

Evolution des tonnages collectés en déchèteries

Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

Moyenne française = 202 kg/habt INSEE en 2015

Moyenne Normandie = 301 kg/habt INSEE en 2015

Moyenne Manche = 362 kg/habt INSEE en 2015

Source : Observatoire des déchets en Normandie—Rapport technique 2016



Branchages	15 446	37%
Encombrants	9 091	22%
Gravats (inertes)	7 606	18%
Mobilier	2 039	5%
Pelouse	1 844	4%
Ferraille	1 797	4%
DEEE	1 224	3%
Bois	1 176	3%
Carton	1 000	2%
Textile	217	1%
Réemploi	42	
DDS (déchets spécifiques)	150	
Autres déchets dangereux (huiles, piles et batteries...)	68	
<b>Total</b>	<b>41 700 t</b>	<b>100%</b>

Tonnages 2018 collectés en déchèteries



### Déchets des professionnels :

Les déchets des professionnels peuvent être acceptés selon les conditions tarifaires fixées par délibération. En 2018, ces accès payants ont généré une recette de 171 674 €. A noter que les dépôts de carton, papier, verre, ferraille et batteries sont gratuits. Pour peser les apports, chaque déchèterie dispose d'un pont-basculé.

### Fréquentation :

En 2018, 386 144 véhicules ont été recensés dans les déchèteries du Point Fort Environnement, en baisse de 3,9% par rapport à 2017.

2015	2016	2017	2018
352 266	369 326	401 708	386 144

Evolution du nombre de véhicules accédant aux déchèteries

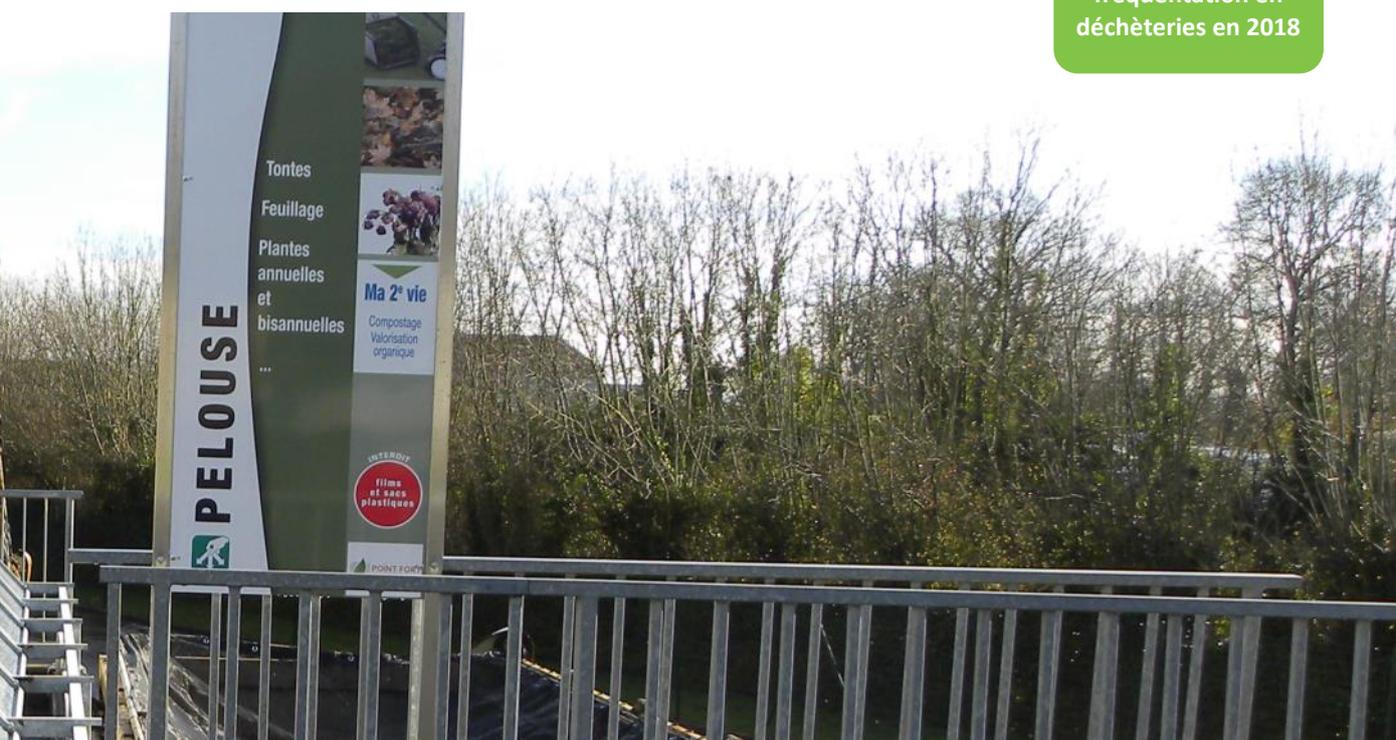


Depuis octobre 2018, toutes les déchèteries disposent d'une benne pour la collecte du mobilier

### Fréquentation 2018 des déchèteries

	Nb véhicules	Nb véhicules/heure
Saint-Lô	96 476	38,7
Condé-sur-Vire	64 331	29,5
Carentan	41 069	22,6
Villedieu-les-Poêles	38 229	21,0
Marigny	26 820	23,4
Tessy-sur-Vire	20 139	18,4
Périers	16 250	17,4
St-Clair-sur-Elle	16 496	15,1
Pont-Hébert	15 686	15,9
Percy	11 323	11,5
St-Martin-de-Bonfossé	13 364	14,3
Le Désert	12 063	13,6
St-Sauveur-Lendelin	11 886	13,4
Sainte-Cécile	2 012	3,5
<b>Total</b>	<b>386 144</b>	<b>21,6</b>

- 3,9% de fréquentation en déchèteries en 2018



## Synthèse des tonnages entrants 2018

100 294 t de déchets ont été traités par le Point Fort Environnement en 2018, contre 109 532 t en 2017, soit une baisse de 8,4 %.

76 427 t traitées pour les adhérents, soit + 0,6 % par rapport à 2017

	Rappel 2017	2018	Kg/habt 2018	%
<b>Ordures ménagères et assimilés</b>	<b>22 995</b>	<b>23 245</b>	<b>199,3</b>	<b>30,4 %</b>
Papier	3 264	3 196	27,4	
Verre	4 846	4 921	42,2	
Emballages	2 479	2 575	22,1	
<b>Total collecte sélective</b>	<b>10 589</b>	<b>10 692</b>	<b>91,7</b>	<b>14,0%</b>
<b>Autres déchets issus principalement des déchèteries (inclus collectes spécifiques de déchets verts, encombrants et cartons au porte à porte)</b>				
Bois	1 251	1 176		
Branchages	18 341	15 446		
Pelouse		1 844		
Encombrants	8 330	9 091		
Gravats	7 865	7 606		
Ferrailles	1 801	1 797		
Batteries	15	6		
Huiles de vidange	42	41		
Mobilier	1 479	2 039		
DEEE	1 166	1 224		
Néons, lampes	4	4		
Piles	19	19		
DDS	120	150		
Réemploi	30	42		
Textile	191	217		
Carton	1 737	1 790		
Cartouches	0	1		
Radiographies	1	0		
<b>Total déchèteries et collectes spécifiques</b>	<b>42 403</b>	<b>42 490</b>	<b>364,3</b>	<b>55,6 %</b>
<b>Total déchets traités pour les adhérents</b>	<b>75 987</b>	<b>76 427</b>	<b>655,3</b>	<b>100 %</b>

Population INSEE du Point Fort Environnement 2018 = 116 622 habitants

23 867 t traitées pour les partenaires et clients, soit -28,8% par rapport à 2017

	Rappel 2017	2018
<b>Ordures ménagères et assimilés</b>	<b>19 336</b>	<b>19 381</b>
<b>Collecte sélective</b>		
Papier	141	155
Emballages	142	168
<b>Total collecte sélective</b>	<b>283</b>	<b>323</b>
<b>DIB</b>	<b>12 672</b>	<b>2 993</b>
<b>Autres (biodéchets/graisse/papier)</b>	<b>1 254</b>	<b>1 141</b>
<b>Bois</b>	<b>0</b>	<b>29</b>
<b>Total traité pour les clients / partenaires</b>	<b>33 545</b>	<b>23 867</b>

La baisse des tonnages traités pour les clients est liée à l'arrêt des apports de DIB à l'ISDND suite à l'incendie.

# 3- Les actions de prévention

## Réduire à la source les déchets

### .Le compostage domestique

#### Réduire les tonnages de déchets verts

Le Point Fort Environnement dispose d'une unité de méthanisation permettant une double valorisation des déchets organiques en compost et en électricité. Aussi, les composteurs mis à disposition visent principalement à traiter à la source les déchets de jardin, pour limiter les apports en déchèteries.

Fin 2018, 9 981 composteurs sont en service, soit un taux d'équipement des maisons individuelles de près de 20%.



### .Le réemploi

Le Point Fort Environnement travaille en partenariat avec les associations Tri-Tout Solidaire de Saint-Lô et du Pays de Coutances, ainsi qu'avec l'association l'Apanasées et l'AFERE. Sur chaque déchèterie, les usagers sont invités à déposer dans le conteneur réemploi leurs objets en bon état, ou facilement réparables. Ceux-ci sont ensuite mis à disposition de ces associations.

Par ce partenariat, 42 t de déchets arrivés en déchèterie ont évité les filières de traitement habituelles de recyclage ou d'élimination ; 217 t de textiles ont été collectées par Tri-Tout Solidaire et l'AFERE. Ce partenariat s'inscrit dans une logique de réduction de la production de déchets mais aussi d'économie circulaire. Des actions de communication communes avec ces associations de réemploi sont organisées pour sensibiliser à cette filière (cf page 20).



Tri Tout Solidaire du Pays de Coutances

# 3– Les unités de traitement

## Faire de nos déchets une ressource

Une fois collectés, les déchets sont dirigés vers les filières de traitement dédiées : filières de valorisation, traitement spécifique des déchets dangereux, et pour les déchets ultimes, filières d'enfouissement.

### • Le centre de tri de Cavigny

#### Le tri/conditionnement des matériaux issus de la collecte sélective

##### Le tri et la valorisation du papier

3 351 tonnes de papier ont été réceptionnées au centre de tri de Cavigny en 2018, contre 3 406 t en 2017 :

- une partie est traitée sur la ligne des corps plats. C'est un tri dit « négatif » : les agents de tri extraient les éléments indésirables déposés avec le papier. Le papier trié (sorte 1.11) est expédié en vrac, à la papeterie UPM Chapelle d'Arblay à Grand-Couronne, pour y fabriquer du papier recyclé utilisé notamment pour la production de papier journal. 1 701 t de papier de sorte 1.11 ont été expédiées en 2018 (1 693 t en 2017).

**NB : parmi les éléments indésirables, 158 t de papier mouillé ou de mauvaise qualité, appelé « gros de magasin » ont été dirigées vers l'unité de méthanisation pour être valorisées par compostage.**

- le papier collecté en vrac et dont la qualité de tri par l'habitant est suffisamment bonne, est expédié chez le recycleur sans tri préalable. Ainsi en 2018, 1 477 t de papier (sorte 5.01) ont été expédiées directement chez le papetier (1 366 t en 2017).

##### Le tri et la valorisation des cartons ondulés

En 2018, 1 790 tonnes de cartons ondulés en provenance des déchèteries ou des collectes au porte à porte ont été réceptionnées au centre de tri (+3% par rapport à 2017). Ce carton est stocké, puis dirigé vers la presse pour être mis en balles avant d'être expédié chez les recycleurs.

##### Le tri et la valorisation des emballages

2 743 tonnes d'emballages ont été réceptionnées en 2018 au centre de tri. Après extraction des emballages en acier grâce à un électro-aimant, les emballages sont séparés manuellement, par les agents de tri, en 6 flux de matériaux recyclables : les bouteilles en PET clair, les bouteilles en PET foncé, les bouteilles en Pehd/PP, l'aluminium, les cartonnettes et les briques alimentaires. Les sacs de tri sont également valorisés. Une fois triés, ces matériaux sont compactés et stockés avant d'être expédiés dans les différentes unités de recyclage.

- Capacité de l'unité : 8000 t/an
- Exploitation : régie
- Effectif : 24 agents
- Tonnages entrants : 7 884 t de carton, papiers et emballages en 2018 (dont 323 t traitées dans le cadre d'un marché public)





### Les refus de tri

Les refus de tri, c'est-à-dire les éléments indésirables déposés dans les emballages ou le papier sont extraits manuellement du process par les agents de tri pour être dirigés à l'ISDND de Beauchêne. En 2018, ces refus ont représenté 658 tonnes, soit 10,8% du tonnage de papier et d'emballages entrant au centre de tri. A noter que ce taux de refus est en augmentation, mais reste inférieur au taux de refus moyen constaté en Normandie (17% en 2016 - Source : Observatoire des Déchets en Normandie—Rapport technique 2016).

### La plateforme de stockage du verre

Après avoir été collecté, le verre est déposé sur une plate-forme de stockage dédiée, à l'extérieur du centre de tri. Il est ensuite rechargé en l'état, puis acheminé chez le verrier qui assurera lui-même le tri et la préparation du verre en vue de son recyclage. Le Point Fort Environnement a expédié 4 867 tonnes de verre en 2018.

PET foncé	84 t	1,1%
PET clair	358 t	4,8%
PEHD	176 t	2,4%
Acier	298 t	4,0%
Aluminium	32 t	0,4%
Cartonnettes	706 t	9,5%
Briques alimentaires	89 t	1,2%
Papier	3 197 t	42,9%
Sacs/films plastique	46 t	0,6%
Carton ondulé	1 642 t	22,1%
Gros de magasin	158 t	2,1%
DEEE	5 t	0,1%
Refus de tri	658 t	8,8%
<b>Total sortant</b>	<b>7 449 t</b>	<b>100%</b>

En 2018, 6 791 t de papiers, DEEE, cartons et emballages, ont été expédiés du centre de tri vers les filières de valorisation.

*Tonnages sortants du centre de tri 2018 - Données repreneurs*



## . L'unité de méthanisation

### Une triple valorisation de la matière organique

L'unité de méthanisation a été mise en service en 2010. Grâce à la combinaison d'un système de tri mécanique et biologique et de deux digesteurs, la fraction organique contenue dans les ordures ménagères (OM) est triée et valorisée sous forme de compost, de chaleur et d'électricité. Cette unité traite également une partie des branchages issus des déchèteries, ainsi que des graisses et biodéchets. Ce process permet de réduire de près de moitié les tonnages d'ordures ménagères allant à l'enfouissement.

- Capacité de l'unité : 72000 t/an d'OM, végétaux broyés, biodéchets, graisses
- Exploitation : régie
- Effectif : 14 agents
- Tonnages traités : 45 214 t en 2018

### Tonnages traités en 2018

	2018	Rappel 2017
OM clients	22 128	21 801 t
OM adhérents	19 381	19 336 t
Déchets verts broyés	2 151	1 830 t
Biodéchets et graisses	1 147	1 272 t
Papier (gros de magasin et destruction)	166	76 t
Bois broyé	241	533 t
<b>Total</b>	<b>45 214 t</b>	<b>44 848 t</b>

45 214 t de déchets ont été traités à l'unité de méthanisation, en hausse de 0,8% par rapport à 2017.

### Bilan matière sortant

L'unité de méthanisation permet une triple valorisation :

- **une valorisation énergétique** : valorisation du biogaz en chaleur (utilisée pour les digesteurs) et électricité via le moteur de cogénération.
- **une valorisation matière** : récupération de la ferraille par électroaimant pour recyclage,
- **une valorisation agronomique** : production de compost à partir des déchets organiques et de jardin



	2018	Rappel 2017
Production électrique	3 419 745 kW	2 690 311 kW
Ferraille recyclée	333 t	370 t
Compost expédié	1 709 t	3 415 t
Refus de process	27 307 t	25 493 t

Le compost, nommé Fortissol, est conforme à la norme NFU 44 051. Il est commercialisé auprès de professionnels ou mis à disposition dans les déchèteries et les jardins familiaux.



## . L'ISDND de Beauchêne

### L'élimination des déchets ultimes

Exploité depuis 2000, l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Beauchêne, sur la commune de St-Fromond reçoit les déchets non valorisés. L'autorisation maximale de stockage est de 70 000 t/an.

### Tonnages traités en 2018

41 378 t de déchets ont été traités à l'ISDND de Beauchêne, en baisse de 14% par rapport à 2017.

	2018	Rappel 2017
Refus de méthanisation	27 510	25 493 t
DIB/encombrants en provenance des collectivités adhérents	1 104	1 177 t
Encombrants issus des déchèteries	9 113	8 330 t
DIB clients	2 993	12 672 t
Refus issus du centre de tri	658	628 t
<b>Total</b>	<b>41 378</b>	<b>48 300 t</b>

### Principe d'exploitation

Après contrôle à l'entrée du site, les déchets sont stockés sur la zone d'exploitation. Cette zone est exploitée en casiers successifs d'une durée de vie de 2 ans maximum. En 2018, le casier 2 de la zone d'exploitation 3 a été mis en service (photos ci-contre).

### Valorisation du biogaz et traitement des lixiviats

Le biogaz produit sur le site est acheminé vers l'installation de valorisation mise en service mi-2016. Celle-ci est composée de deux chaudières de 0,9MW, de deux surpresseurs, d'une torchère de secours, d'un système de filtration au charbon actif et d'un automate de contrôle commande et régulation de l'installation. Ces chaudières, couplées à un évapo-concentrateur permettent de traiter in situ les lixiviats. 6580 m<sup>3</sup> de lixiviats ont ainsi été traités par évapoconcentration en 2018.

### Le broyage du bois

Depuis 2018, le bois en provenance des déchèteries est broyé à l'ISDND de Beauchêne, sur une plateforme dédiée de 1000m<sup>2</sup>.

- Capacité : 70 000 t/an
- Exploitation : régie
- Effectif : 6 agents
- Tonnages traités : 41 378 t en 2018 (-14% par rapport à 2017)



### Site certifié ISO 14001

L'ISDND a obtenu en 2018 la certification environnementale ISO 14001 version 2015.



## • Les ISDI

### *L'élimination des déchets inertes*

En 2018, le Point Fort Environnement exploite trois installations pour le stockage de déchets inertes : St-Martin-de-Bonfossé, St-Martin-d'Aubigny et Condé-sur-Vire. Ces déchets inertes sont non dangereux. Ce sont les gravats et les déchets issus de travaux de construction/déconstruction (briques, pierres, parpaings, tuiles, béton, carrelage..).



## • Les autres filières de traitement

### *La valorisation des matériaux issus des déchèteries*

La plupart des flux issus des déchèteries sont valorisés (hormis les inertes et les encombrants qui sont enfouis) :

- le bois de classe A est broyé, en régie, par le Point Fort Environnement puis valorisé,
- la ferraille est reprise pour recyclage,
- les branchages sont broyés puis compostés par des agriculteurs. Une petite partie est traitée dans l'unité de méthanisation et est valorisée sous forme d'énergie et de compost,
- les pelouses sont dirigées chez des agriculteurs pour être compostées, au plus près des déchèteries lorsque cela est possible,
- le mobilier est valorisé dans le cadre de la filière Eco-Mobilier,
- les DEEE sont recyclés via l'éco-organisme Eco-Systèmes,
- le textile est repris par Tri-Tout Solidaire pour être valorisé via la plateforme Cobanor Tritex et Gebetex.



### *Les déchets diffus spécifiques (DDS)*

Les DDS issus des ménages sont dirigés vers des filières de traitement spécialisées, via l'éco-organisme Eco-DDS.



## . Tableau récapitulatif des tonnages sortants

<b>Elimination</b>	<b>Adhérents Point Fort</b>	<b>31 747</b>
	<i>dont ISDND de St-Fromond (refus de méthanisation et de tri, encombrants, biofiltre...)</i>	25 639
	<i>dont ISDI (déchets inertes)</i>	7 606
	<b>Clients (ISDND St-Fromond : refus méthanisation, DIB...)</b>	<b>15 739</b>
<b>Total élimination</b>		<b>48 984</b>

<b>Valorisation matière</b>	Papier	3 197
	Verre	4 867
	Bouteilles en plastique	618
	Films en plastique	46
	Emballages en acier	298
	Emballages en aluminium	32
	Petits emballages en carton	706
	Briques alimentaires	89
	Carton ondulé	1 642
	Bois (combustible)	820
	Mobilier	2039
	Ferraille	1 797
	Ferraille issue de la méthanisation	333
	DEEE	1 224
	Néons, lampes	4
	Piles	19
	Batteries	6
	Huiles de vidange	41
	Textiles	217
	Cartouches	1
Radiographies	0	
<b>Total valorisation matière</b>		<b>17 996</b>

<b>Valorisation organique</b>	Compost expédié	1 709
	Déchets végétaux	17 290

<b>Réemploi</b>	<b>42 t</b>
-----------------	-------------

<b>Valorisation énergétique</b>	Production électrique	<b>3 419 745 kW</b>
---------------------------------	-----------------------	---------------------

<b>Filière DDS</b>	<b>150</b>
--------------------	------------

Concernant les tonnages traités pour les adhérents au Point Fort Environnement, 33 245 t de déchets ont été éliminés sur les 76 427 t traitées, soit un taux global de valorisation de 56,5 %.

# 5- Les actions de sensibilisation

Les actions de communication du Point Fort Environnement visent à faire connaître les missions du syndicat et à sensibiliser les habitants aux modalités et aux enjeux du tri de leurs déchets. Objectif : diriger chaque déchet vers sa filière dédiée de traitement et améliorer la part des déchets allant vers les filières de valorisation

## • Les actions de proximité

### Sensibilisation en milieu scolaire

Les actions menées dans les écoles sont un moyen de sensibiliser le public scolaire qui ne peut se rendre sur le site de Cavigny. En 2018, 169 élèves, de maternelle, primaire et collège, ont été sensibilisés au geste de tri, contre 324 en 2017. Une classe a également été accueillie à la déchèterie du Désert et le Point Fort a participé au festival « Mange ta soupe » à Carentan, lors de la journée consacrée aux scolaires.

### Scolaires - Jeu concours de collecte de textiles

Un concours a été organisé avec les écoles volontaires du territoire du Point Fort Environnement pour sensibiliser au tri, au réemploi et au recyclage des Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC). 6 écoles ont participé, représentant 31 classes, 492 élèves sensibilisés et 4,5 tonnes de TLC collectés. Cette opération a été organisée en lien avec tri Tout Solidaire qui a trié ces textiles pour réemployer les textiles en bon état, le reste étant dirigé vers la filière de recyclage.



### Opérations/animations grand public

Diverses actions ponctuelles ont été menées en 2018 pour aller à la rencontre du public :

- **Opération compost dans nos 14 déchèteries** - Plus de 1000 foyers ont bénéficié de cette opération destinée à promouvoir le compost issu de l'uni-



- **Intervention au CCAS de Carentan** - Sensibilisation aux gestes de tri

- **Filière mobilier** : mise en place de la collecte du mobilier dans les déchèteries de Pont-Hébert, Le Désert et St-Martin-de-Bonfossé - Points presse et sensibilisation des usagers de la déchèterie - 367 usagers sensibilisés.



- **Opération « Laisse parler ton cœur »** :

Dans le cadre de la SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets), une collecte de jouets a été organisée en lien

avec Eco-Systèmes et les associations Tri Tout Solidaire pour promouvoir et favoriser le réemploi de jouets. Trois points de collecte ont été organisés, dans les déchèteries de St-Sauveur-Lendelin, Marigny et St-Clair-sur-Elle.



## • Visite des installations de traitement

### Visite du pôle de valorisation de Cavi-gny

- En 2018, 1 609 visiteurs, principalement un public scolaire, ont été accueillis sur le site de Cavigny (contre 1 440 en 2017) :

Ecoles primaires (CE2/CM2)	138
Élèves de collège	953
Élèves de lycée	209
Etudiants	2
Elus / techniciens	19
Organismes de formation / insertion	47
Grand public (portes ouvertes, associations, clubs, enseignants, parents d'élèves, agents...)	241
<b>Total visiteurs</b>	<b>1 609</b>

### Visite du centre de stockage de Beauchêne

Un rendez-vous mensuel est organisé avec l'association des riverains de l'ISDND de St-Fromond. Ce rendez-vous permet d'échanger sur les travaux en cours, l'exploitation... Des techniciens/élus ont également visité l'ISDND. Au total, 75 personnes ont été accueillies sur le site en 2018.

## • Autres actions de communication

- Mise à jour et suivi du site Internet**
- Réalisation et diffusion de supports de communication** (signalétique, adhésifs, mémos tri...)
- Communication interne** (lettre d'information mensuelle, visites nouveaux agents...)
- Suivi qualité** : caractérisation des flux de déchets (papiers, emballages et ordures ménagères).

## • Partenariat avec la CAC (Communauté d'Agglomération Cotentin)

La CAC (Communauté d'Agglomération du Cotentin) a signé avec le Point Fort Environnement une convention de coopération pour la gestion des ordures ménagères. Dans le cadre de cette convention, les deux établissements peuvent proposer des actions de communication communes, organiser des échanges techniques et politiques relatifs à la valorisation des déchets... On notera en 2018 :

### **Des visites des sites de valorisation des déchets :**

Les visites du centre de tri et de l'unité de méthanisation du Point Fort Environnement sont ouvertes au public scolaire de la CAC : un ou des ambassadeurs de tri de la CAC sont présents ; l'intervention en salle et la visite des installations sont menées conjointement : le Point Fort présente la méthanisation et anime les visites sur le site, et les ambassadeurs de la CAC présentent les consignes de tri et le parcours des déchets. 7 classes ont ainsi été sensibilisées au cours de l'année 2018. Ce partenariat assure au Point Fort Environnement de diffuser la bonne information sur le traitement des OM et permet à la CAC de sensibiliser le jeune public aux gestes de tri au travers de cette visite concrète des installations de traitement.

### **L'organisation du concours de collecte des TLC**

L'organisation de ce jeu-concours sur les TLC a été organisée simultanément afin d'avoir un meilleur impact et de pouvoir bénéficier des mêmes supports de sensibilisation. La conception des supports a été réalisée par la CAC et a pu être déclinée au sein du Point Fort Environnement.



### **La poursuite de l'étude territoriale**

L'extension des consignes de tri qui devra être généralisée d'ici 2022 va augmenter les quantités et modifier les caractéristiques des emballages entrant dans les unités de tri. Aussi, les centres de tri devront se moderniser pour accueillir ces nouveaux flux, répondre aux exigences sur les conditions de travail et maîtriser les coûts de traitement, entraînant une diminution du nombre de centres de tri sur le territoire normand.

Dans cette perspective, la CAC et le Point Fort Environnement, associés à d'autres collectivités du territoire se sont regroupés pour étudier la faisabilité de créer un centre de tri public interdépartemental.

## 6- Suivi des indicateurs nationaux

### • Indicateur de prévention des déchets ménagers et assimilés (DMA)

**Objectif de la LTECV (loi de transition énergétique pour la croissance verte) :**

**-10% de DMA / habitant à l'horizon 2020 (année de référence 2010)**

Les DMA sont l'ensemble des déchets collectés par le service public de gestion des déchets. Pour le calcul de cet indicateur, les DMA s'entendent hors déchets inertes.

Indice de réduction des quantités de DMA produits avec base 100 en 2010	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol 2018/2010
Ordures ménagères et assimilées	100	99	97	94	94	92	89	90	91	-9%
Collecte sélective	100	99	99	96	96	95	95	97	98	-2%
Autres déchets collectés principalement en déchèterie (hors gravats)	100	121	122	118	132	120	120	128	128	28%
<b>DMA (hors gravats)</b>	<b>100</b>	<b>108</b>	<b>108</b>	<b>104</b>	<b>110</b>	<b>104</b>	<b>103</b>	<b>107</b>	<b>108</b>	<b>8%</b>
nombre d'habitants (pop. INSEE)	105 102	108 480	108 704	109 105	110 024	110 456	116 333	116 300	116 622	11,0%

En raison de la croissance des apports dans les déchèteries, la production de DMA/habitant n'a pas diminué par rapport à 2010.

### • Indicateurs de valorisation des déchets ménagers et assimilés (DMA)

**Objectif LTECV : valorisation matière des déchets non dangereux non inertes de 55% en 2020 (65% en 2025)**

**Valorisation au Point Fort Environnement (part adhérents)**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol 2018/2010
DMA (en t) hors inertes	57 922	57 548	64 219	64 314	62 423	66 455	62 985	65 805	68 314	68 822	20%
Tonnes enfouies hors inertes (part PFE)	27 401	27 865	28 081	27 411	24 917	26 454	23 335	23 566	23 405	25 648	-8%
Part des DMA enfouie	47%	48%	44%	43%	40%	40%	37%	36%	34%	37%	
Part recyclée (1) (valo organique et matière)	53%	52%	56%	57%	60%	60%	63%	64%	66%	63%	

<sup>(1)</sup> La part recyclée est calculée en déduction de la part enfouie

NB : avec l'unité de méthanisation, en plus de la valorisation matière s'ajoute la valorisation énergétique (électricité et chaleur)

**Objectif réglementaire : -30% de déchets non dangereux non inertes mis en décharge entre 2010 et 2020 (-50% en 2025) - Base 100 en 2010**

**Suivi de l'indice de réduction des déchets mis en décharge au Point Fort Environnement**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol 2018/2010
Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage (base 100 en 2010)	100	98	95	86	91	80	76	76	83	-17%
nombre d'habitants (pop. INSEE)	105 102	108 480	108 704	109 105	110 024	110 456	116 333	116 300	116 622	+11%

Les déchets non inertes enfouis ont été réduits de 17% entre 2010 et 2018. Le calcul de cet indice est remis par habitant pour neutraliser les évolutions liées à l'élargissement du territoire de compétence.

# 7- Les indicateurs financiers

Le Point Fort Environnement exploite ses installations en régie mais a travaillé en 2018 avec des prestataires privés, notamment pour :

- la collecte du verre (129 288 € HT)
- la mise à disposition et le transport de bennes pour les déchèteries de Périers (25 229 € HT)
- la mise à disposition, le compactage et le transport de bennes pour la déchèterie de Tessy-Bocage (38 414 € HT)
- la collecte sélective des conteneurs de tri papier et emballages sur les territoires de la CC Baie du Cotentin (65 584 € HT pour le secteur de Carentan), CC Coutances Mer et Bocage (28 173 € HT pour le pôle St-Sauveur-Lendelin), et CC Côte Ouest Centre Manche (30 381 € HT pour le secteur de Périers)
- le traitement des lixiviats par évapo-concentration à l'ISDND de Beauchêne (348 774 € HT)
- l'entretien des espaces verts (39 895 € HT)
- le transport et le traitement de végétaux broyés (132 231 € HT)
- le traitement des DDS et DASRI (55 769 € HT)
- autres (assurances, location entretien vêtements de travail, traitement des jus clairs issus de la méthanisation, dératissage...)

## INVESTISSEMENT 2018

Dépenses		Recettes	
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 324 817,74	10 - Dotations, fonds divers et réserves	252 375,00
20 - Immobilisations incorporelles	9 242,11	13 - Subventions d'investissement	167 192,00
21 - Immobilisations corporelles	899 697,85	16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00
23 - Immobilisations en cours	1 457 363,90	23 - Immobilisations en cours	44 176,53
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	131 083,77	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 486 388,92
<b>Total des dépenses</b>	<b>5 822 205,37</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>3 950 132,45</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 1 872 072,92</b>		
<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>5 426 549,82</b>		
<b>Nouvel excédent à reporter</b>	<b>3 554 476,90</b>		



## FONCTIONNEMENT 2018

Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	4 600 089,68	013 - Atténuations de charges	283 815,13
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 826 831,12	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 451 287,93
65 - Autres charges de gestion courante	286 946,05	73 - Impôts et taxes	12 665,50
66 - Charges financières	2 494 337,56	74 - Dotations, subventions et participations	8 179 638,02
67 - Charges exceptionnelles	48,33	75 - Autres produits de gestion courante	33 751,43
68 - Dotations aux provisions	4 600,00	76 - Produits financiers	2 959 131,26
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 486 388,92	77 - Produits exceptionnels	31 960,52
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	131 083,77
<b>Total des dépenses</b>	<b>14 699 241,66</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>15 083 333,56</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>+ 384 091,90</b>		
<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>3 016 519,08</b>		
<b>Nouvel excédent à reporter</b>	<b>3 400 610,98</b>		

Dont (détail de certains postes en dépenses et en recettes) :

<b>Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat (art.611 - CA2018) - voir page précédente pour les principales prestations</b>	<b>1 319 507</b>
<b>Droits d'accès aux centres de traitement</b>	<b>7 862 811</b>
Accès des professionnels aux déchèteries (art.706131 - CA2018)	169 973
Clients/conventions(art.706131 - CA2018)	1 381 160
Participation des communes(art.74758 - CA2018)	6 311 678
<b>Montant des aides reçues d'éco-organismes agréés, (art. 7478 - CA2018) dont</b>	<b>1 845 327</b>
Citéo	1 524 871
Eco Folio	120 000
Eco DDS	8 255
Ocad3e	85 190
Eco Mobilier	84 239
Eco-Tlc	22 772
<b>Recettes perçues au titre de la valorisation</b>	<b>1 653 684</b>
Acier / Aluminium	59 805
Papier	265 378
Cartonnette/Carton	233 135
Bouteilles et flacons plastique	165 679
Ferraille	166 076
Batteries	2 511
Broyat de bois	15 072
Verre	116 664
Rétrocession vente compost	6 468
Electricité	619 827
Films argentiques	153
Destruction papier	2 916

## COUTS COMPLETS 2018 PAR FILIERE ET COUT COMPLET TOUS FLUX CONFONDUS

Le coût complet couvre l'ensemble des charges inhérentes au service et se rapporte donc à l'ensemble des déchets gérés par la collectivité (tonnages adhérents + clients)

	Déchèteries *	Collecte sélective	Unité de tri
<b>Coût complet HT</b>	2 394 700 €	1 007 700 €	1 858 357 €
<b>€ / T</b>	54 €/T	111 €/T	236 €/T
<b>€ / hab.</b>	20,5 €/hab	8,6 €/hab	15,3 €/hab

\* Comprend l'exploitation des déchèteries et de la station de transfert

	Méthanisation	ISDND **	TOTAL
<b>Coût complet HT</b>	5 926 462 €	2 868 036 €	<b>14 055 233 €</b>
<b>€ / T</b>	131 €/T	69 €/T	<b>141 €/T</b>
<b>€ / hab.</b>	27,6 €/hab	15,2 €/hab	<b>87,5 €/hab</b>

\*\* Comprend la TGAP (taxe généralisée sur les activités polluantes)

## COUTS AIDES 2018 PAR FILIERE ET COUT AIDE TOUS FLUX CONFONDUS

Le coût aidé correspond à l'ensemble des charges moins les produits industriels, les soutiens des organismes agréés et les aides reçues. Il renvoie au seul périmètre du service public de gestion des déchets et se rapporte uniquement au tonnage et à la population de la collectivité (donc prestations à des tiers déduites)

	Déchèteries *	Collecte sélective	Unité de tri
<b>Coût aidé HT</b>	1 651 587 €	718 659 €	-781 241 €
<b>€ / T adhérent</b>	37 €/T	79 €/T	-103 €/T
<b>€ / hab.</b>	14,2 €/hab	6,2 €/hab	-6,7 €/hab

\* Comprend l'exploitation des déchèteries et de la station de transfert

	Méthanisation	ISDND **	TOTAL
<b>Coût aidé HT</b>	1 702 737 €	1 925 290 €	<b>5 217 031 €</b>
<b>€ / T adhérent</b>	69 €/T	75 €/T	<b>68 €/T</b>
<b>€ / hab.</b>	14,6 €/hab	16,5 €/hab	<b>44,7 €/hab</b>

\*\* Comprend la TGAP (taxe généralisée sur les activités polluantes)

## CONCLUSION :

### Perspectives 2019

Comme cela a été précisé dans le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2019, plusieurs axes de travail sont prévus au cours de l'exercice :

- une étude prospective intégrant les projets du Point Fort Environnement (injection du biogaz, valorisation des branchages...) et l'optimisation du réseau de déchèteries. L'objectif est de générer de nouvelles recettes et de juguler les dépenses ;
- la participation à une étude territoriale réalisée par le Cabinet Trident Service sur l'incidence de l'extension des consignes de tri (obligatoire à compter du 01/01/2023) sur notre territoire et les conséquences au niveau des centres de tri,
- l'étude pour la prolongation administrative de l'exploitation de l'ISDND au-delà de 2023, associée au chantier de préparation des derniers casiers autorisés
- la création d'un centre de tri interdépartemental public permettant le tri de l'ensemble des plastiques en vue de l'extension des consignes de tri et en parallèle, le lancement d'une étude pour la reconversion du centre de tri actuel du Point Fort Environnement.

## Glossaire

### Filière ordures ménagères (enfouissement et méthanisation) :

#### ● **ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux**

C'est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) dédiée aux déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères résiduelles, déchets industriels banals, encombrants...). Le centre de Beauchêne, à St-Fromond, est une ISDND.

#### ● **ISDI: Installation de Stockage des Déchets Inertes**

Les déchets inertes sont des déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante (Directive 1999/31/CE du 26/04/99). Le stockage, par la nature des déchets, n'est pas susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine (ex : béton, briques, tuiles, céramiques, verre, mélanges bitumineux sans goudron, terre, cailloux...)

#### ● **Lixiviats :**

Ce sont les eaux de pluie qui percolent à travers la zone de stockage des déchets et qui se chargent de différents polluants (matière organique, métaux lourds...). A l'ISDND de Beauchêne, ces jus, appelés lixiviats, sont collectés puis traités, à l'aide du biogaz, par évapo-concentration.

#### ● **TGAP : Taxe Généralisée sur les Activités Polluantes**

Pour le Point Fort Environnement, cette taxe est due sur chaque tonne enfouie à l'ISDND de Beauchêne de l'année N-1. A l'inverse, les tonnages recyclés ou compostés n'y sont pas soumis.

#### ● **Commission de suivi de site :**

Les commissions de suivi de site sont composées de représentants des services de l'Etat, des collectivités territoriales, de l'exploitant, des riverains et des salariés de l'installation de traitement concernée. Ces commissions ont comme mission de veiller sur le bon fonctionnement des installations de traitement et d'être le relais entre l'exploitant et les populations vivant sur la zone sur laquelle se trouve l'installation. Une commission de suivi de site existe pour le pôle de valorisation de Cavigny ainsi que pour l'ISDND de Beauchêne. Cette commission se réunit périodiquement, à l'initiative du Préfet.

#### ● **Méthanisation :**

Procédé biologique de dégradation de la matière organique en l'absence d'oxygène. Au cours de ce procédé, la matière organique est transformée en :

- **biogaz**, valorisable en énergie (électricité, chaleur, biocarburant)
- et en un résidu appelé **digestat**, qui après une fermentation complémentaire produira du **compost**.

#### ● **Biogaz :**

Gaz résultant du processus de dégradation biologique de la matière organique en absence d'oxygène, et composé majoritairement de méthane.

#### ● **Biodéchets = déchets fermentescibles = déchets organiques :**

Fraction biodégradable des déchets ménagers (épluchures, restes de repas, coquilles d'œufs, marc de café, essuie-tout, cartons souillés, serviettes papier...).

#### ● **DIB : Déchets Industriels Banals**

Ensemble des déchets non inertes et non dangereux générés par les entreprises, industriels, commerçants, artisans et prestataires de services.

### Filière déchèteries :

#### ● **DEEE ou D3E : Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques**

Ils comprennent notamment les produits « blancs » (électroménager), les produits « bruns » (TV, vidéo, hifi, radio...) et les produits « gris » (bureautique, informatique).

#### ● **DDS : Déchets Diffus Spécifiques**

Regroupés précédemment sous l'appellation DMS (Déchets Ménagers Spéciaux), les DDS sont les déchets des ménages issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Le Point Fort Environnement collecte ces DDS dans son réseau de déchèteries. Ils sont ensuite traités par une entreprise agréée. Exemples de DDS : acides, peintures, solvants, diluants, hydrocarbures, colles, pesticides, engrais...

#### ● **Réemploi :**

Le réemploi est la récupération d'objets dans le but de les réutiliser soit directement, soit après leur remise en état.

### Filière tri sélectif :



Eco-organisme né de la fusion d'Eco-Emballages et d'Ecofolio, chargé de mettre en place, d'accompagner et d'optimiser le dispositif de collecte sélective et de recyclage des emballages ménagers et du papier sur le territoire national. Dans le cadre d'un contrat passé avec le syndicat, Citéo garantit la reprise des emballages triés et soutient financièrement chaque tonne recyclée.



Point vert (sur les emballages) : il signifie que l'entreprise qui émet sur le marché le produit emballé adhère et contribue financièrement au programme français de valorisation des emballages ménagers. **Il ne signifie donc pas que l'emballage est recyclable !**

### Abréviations comptables :

**CA** : Compte Administratif

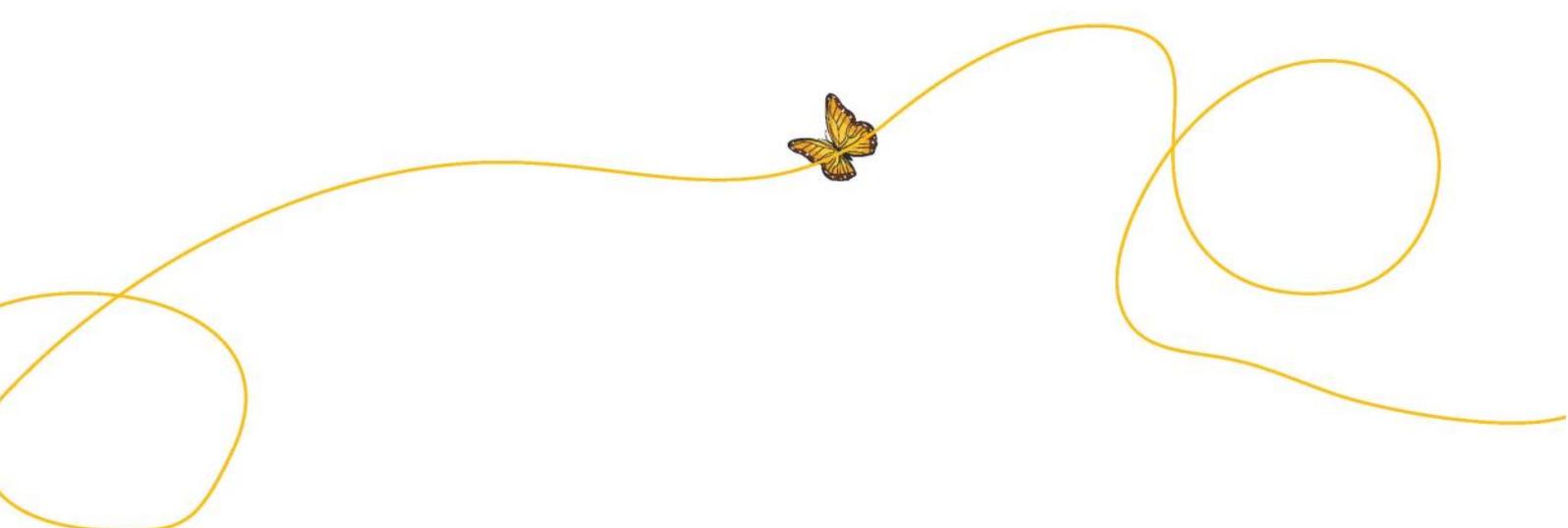
**BP** : Budget Primitif

**DM** : Décision Modificative

**TP** : Trésorier Payeur

**CFE** : Cotisation Foncière des Entreprises

**TFE** : Taxe Foncière des Entreprises



**Hôtel Bled**  
**50620 CAVIGNY**  
**Tél : 02 33 77 87 00 - [www.smpf50.fr](http://www.smpf50.fr)**

